



Emission d'information radio de RFO de ce jeudi 1^{er} février **Thème : « Les finances des collectivités sont-elles condamnées à rester dans le rouge ? »**

Ce que j'aurais aimé vous dire, si j'avais eu le temps de m'exprimer ou tout du moins de finir mes phrases sur les trois questions principales de l'émission.

Sur le constat catastrophique des finances des collectivités :

Tout d'abord, ce que je souhaite réaffirmer, c'est que je crois fermement en l'avenir de l'archipel. Je pense que la situation est catastrophique, mais pas irrémédiable. Il faut très vite agir et redonner une dynamique à l'économie locale et de l'espoir à la population pour éviter de nous frapper la tête dans le mur et de voir bon nombre de nos concitoyens condamnés à l'exil.

Nous voyons bien que la principale ressource doit venir de l'Etat et que celui-ci déterminera les conditions de notre survie. Il faut donc que nos responsables locaux apprennent à travailler avec notre principal partenaire.

Depuis le moratoire, nos élus n'ont pas su gérer la crise et les finances des collectivités. Ils ont voulu nous faire croire que l'on pouvait gérer une collectivité à coups de boutsoirs politiques. C'est faux et cela ne sera jamais possible. Il faut agir en gestionnaire, pas en politicien : opérer comme le ferait un chef d'entreprise. Les collectivités ont besoin de gens capables de monter des projets, de les ficeler correctement et de les défendre avec bon sens et acharnement.

Pour se faire comprendre, il faut savoir comment fonctionne l'administration, parler son langage... Il faut bien connaître le système pour le faire fonctionner. Ce n'est pas à grands coups de déclarations fracassantes ou de « pleurnichages » auprès du gouvernement que l'on réussira à sauver durablement l'archipel.

Depuis six ans, je m'évertue à conseiller aux responsables locaux de changer leurs méthodes de travail et leur mode de dialogue avec l'Etat. Depuis six ans, chacun continue à faire fi de mes alertes et encore aujourd'hui. Résultat : l'Etat nous lâche petit à petit, profitant de cet aveuglement persistant et de l'incompétence de nos élus.

Certes l'héritage est là, mais si les nouvelles générations au pouvoir aujourd'hui refusent, elles aussi, d'intégrer ces données, alors nous allons droit dans le mur.

Deux conséquences récentes du mauvais dialogue de nos responsables élus avec les administrations d'Etat :

1- Chacun aura entendu parler du projet de « convention de développement » de l'archipel pour les dix prochaines années. Une convention qui devait engager l'Etat à nos côtés sur une politique et des objectifs à long terme. Une proposition que l'on retrouvait dans le programme de

Cap sur l'Avenir aux dernières cantonales et qui était de l'avis de tous primordiale si l'on voulait enfin donner une ligne conductrice au projet de reconstruction de notre archipel et avoir une vision à long terme des actions à mener.

Le Ministre de l'Outre-Mer devait d'ailleurs venir signer cette convention dans l'archipel, information qui nous venait du député. Et bien, le conseil général, souhaitant travailler seul et refusant les conseils, a déposé un projet dont le contenu est tellement peu cohérent et mal organisé que cette convention n'est plus d'actualité. Le Président du conseil général nous l'a d'ailleurs annoncé, en d'autres termes bien sûr, lors de la dernière séance officielle de janvier.

2- A l'issue de la présentation du schéma de développement touristique aux professionnels, le Président du conseil général a annoncé, sur les antennes de RFO, qu'une enveloppe de onze millions d'euros serait engagée en faveur de ce développement. Encore une fois la bonne volonté ne suffit pas, il faut derrière disposer du savoir-faire. La voie politique choisie pour obtenir du ministère du tourisme les crédits indispensables a encore échoué. Il faut se rappeler que la visite du Ministre Léon Bertrand, orchestrée par le député, ainsi que la réunion de travail à Paris du Député et du Président du conseil général, associées au dépôt d'un projet irrecevable – car faisant fi de toutes les règles prévues dans le cadre du contrat de projet – ont failli nous coûter très cher. Nous sommes passés à côté de la catastrophe. Le projet a d'abord été rejeté en bloc pour ensuite obtenir environ cinq millions d'euros (pour les sept ans à venir) pour toutes les actions en faveur du développement touristique (promotion, investissement, aménagement...). La nouvelle n'est pas bonne.

La principale proposition du Président du conseil général pour sortir sa collectivité des difficultés qu'elle connaît, annoncée sur les médias à l'issue de la séance de janvier, était la création d'un « fonds de développement » qui serait alimenté par l'Etat, chaque année à hauteur de dix millions d'euros (sorte de subvention d'équilibre déguisée). Nous soutiendrons cette demande car le coup est parti et l'archipel a besoin d'union dans sa démarche auprès du gouvernement. Mais croire en cette possibilité relève de la naïveté ou de l'incompétence.

En effet, comment le Gouvernement pourrait-il sortir d'un tiroir 10 millions d'euros – pour cette année seulement ! – alors que rien n'a été inscrit à ce titre dans la loi de finances pour 2007, et que les dispositions de la loi sur les lois de finances de 2001 imposent de tout prévoir et de rendre compte de chaque euro dépensé ?

Sur la commande publique :

Il faut bien se dire une chose : la commande publique des sept prochaines années est principalement liée au « Contrat de Projet Etat-collectivités » (ex-contrat de plan).

Le Contrat de Projet, pour la période 2007-2013, vient malheureusement d'être manqué pour cause d'incompétence et de méconnaissance du fonctionnement de l'appareil administratif par le conseil général et de son désintérêt pour ses partenaires. La phase de prospection et de négociation locale a été « squeezée ». En clair, le conseil général a mené sa cause seul et a imposé son projet au détriment des propositions des mairies de Saint-Pierre et de Miquelon, des administrations, voire des partenaires sociaux et professionnels locaux. Pire, le conseil général, avec le député en tête, a décidé de démarcher dans les ministères à la méthode politicienne.

Résultat : alors que le projet initial parti de la préfecture de Saint-Pierre était de 125 millions d'euros (part « ETAT »), nous nous retrouvons, à cause d'incompétences, à une part « Etat » réduite à un maximum de 40 millions d'euros pour sept ans, tous ministères confondus et ce n'est pas

encore totalement acquis !! C'est moins de six millions par an pour tous les projets de l'archipel, dans tous les secteurs. Alors oui, la commande publique sera en diminution. C'est catastrophique !

Mon expérience en la matière n'est pas nouvelle. Depuis 1989, j'ai participé dans le cadre de ma profession, à la réflexion et au montage de trois contrats de plan Etat-Région, et jamais je n'avais vu un tel manque de préparation, d'organisation, de structuration et de coordination. Le résultat ne pouvait qu'être décevant pour l'archipel.

Sur la fiscalité et la relance de l'économie :

Il y a les projets à long terme et ceux à moyen terme que notre mouvement a largement présentés et répétés depuis six ans : pêche, aquaculture, tourisme, transbordement...

L'objectif à court terme pour agir sur l'économie de l'archipel, c'est de redonner du pouvoir d'achat aux Saint-Pierrais et Miquelonnais pour relancer la consommation localement et accroître les importations, entraînant une hausse des recettes douanières. Nous avons dans ce domaine les moyens d'agir vite.

1- Agir sur la fiscalité :

La fiscalité est injuste et inefficace, car elle ponctionne beaucoup trop les revenus moyens et pas les plus riches. Il faut que les tranches moyennes payent moins et les plus riches contribuent davantage.

Exemples : Impôt de solidarité sur les fortunes (ISF), impôt sur les bénéfices de porte-feuilles boursiers.

Il faut revoir l'impôt sur les sociétés (IS). Il est pour moi anormal que des sociétés soient totalement dispensées de l'impôt durant 10 ans, tel que le prévoit le Code Local des investissements, dont les critères auraient dû être revus depuis 12 ans. Certes, il faut inciter et aider à la création d'entreprises par la mise en place d'un dispositif d'imposition progressive, mais tout le monde doit participer à l'effort de relance. Il vaut mieux travailler sur une baisse de l'IS pour toutes les sociétés, plutôt que de permettre à certaines de ne rien payer pendant dix ans.

2- Hausse du pouvoir d'achat :

Dans le même temps, il faut créer les conditions d'une hausse du pouvoir d'achat pour :

- Les retraités du privé, par la revalorisation de leurs retraites, pas de 1 ou 6% tel qu'on le pratique, mais de 20 ou 25% (perte réelle du pouvoir d'achat).
- Les familles, par la mise en place des prestations sociales tant attendues, une entrée de finances complémentaire non négligeable.
- Pour tous, par la mise en place de l'aide au logement (sous condition de plafond indexé), encore une possibilité d'apports supplémentaires.

Il faut également maintenir, voire accroître notre population. En effet, la perte de 200 personnes constatée lors du dernier recensement a une conséquence non négligeable sur la consommation locale. Un rapide calcul nous permet de dire que ce n'est pas moins de 1,5 million d'euros en moins, par année, de dépenses sur le territoire. Certains diront que c'est peu, ceux qui connaissent le secteur du commerce et des services comprendront que cette nouvelle perte est importante.

3- Contrôle des prix et de l'inflation :

L'archipel doit disposer d'une analyse plus fine du coût réel de la vie, et ne plus hésiter à mettre en place un système de contrôle. Il faut avoir la possibilité d'agir sur l'inflation par le contrôle de certains coûts devenus excessifs qui paralysent notre économie et qui ont des répercussions trop importantes sur le panier de la ménagère.

Il n'y aura pas de miracles. Tout passe par la relance de l'économie. Il n'y a pas de petites idées ou de grandes idées de développement, toutes les pistes doivent être exploitées. Mais cette relance doit se faire en faveur du bien-vivre et du bien-être de toute la population, pas seulement en faveur d'une fraction de celle-ci.

Annick GIRARDIN